

◆ 21 mai, articles constitutionnels sur la formation Refuser une offensive contre la démocratie et le service public (page 2)

◆ Pour comprendre Dossier sur la nouvelle répartition des tâches (pages 10-12)

France, retrait du contrat de première embauche

Italie, élections présidentielles: le peuple chasse Berlusconi, mais n'accorde aucune confiance à Prodi

Chacun a suivi avec attention les mobilisations qui, en France, ont dressé pendant des semaines des dizaines de milliers de jeunes et de syndicalistes contre la déréglementation des conditions de travail. Le « Contrat de première embauche » est un système dans lequel toute première embauche pourrait se faire – durant au moins deux ans – sans la moindre garantie de pérennisation de l'emploi.

D'où vient le CPE ? Il n'a rien de particulièrement français. Il est la traduction par le gouvernement français des « lignes directrices pour l'emploi », édictées chaque année par l'UE depuis 1997. En 2005, la ligne directrice n°20 recommande de « favoriser la flexibilité », et la 21 « d'adapter la structure des coûts non salariaux du travail, en particulier pour ceux accédant pour la première fois au marché de l'emploi ». L'UE enjoint les pays membres à adopter pour les jeunes accédant au marché du travail un statut particulier.

Or chaque année, chaque pays membre est tenu de présenter son « plan d'action national pour l'emploi » en application de ces lignes directrices. Cette obligation est inscrite en toutes lettres dans le traité d'Amsterdam de 1997, qui complète depuis sa signature celui de Maastricht. On a vu comment les mobilisations massives et déterminées ont amené au retrait du CPE. (Reste la question de la « loi sur l'égalité des chances », qui affaiblit les protections particulières dont bénéficient les jeunes.) La politique de l'UE rencontre le rejet, partout, des travailleurs et des peuples qui en font les frais.

En Suisse, l'application de la politique de l'UE sous la forme de la « politique d'intégration » a été rejetée en référendum populaire, après que le PSS et l'USS ont appelé à voter contre. Cela a été le cas

Editorial

Le 21 mai: non à une politique de formation inspirée de l'UE

par Max Robert

lors du vote de l'initiative en vue de l'adhésion à l'UE, mais aussi lors des votes contre ce qui fait le contenu concret de la politique d'intégration : LME, AVS. Sans parler de l'initiative postale qui a été rejetée à une très courte majorité.

Il n'est pas une seule contre-réforme en Suisse qui ne soit pas dictée directement par l'impératif d'adapter la législation suisse aux directives de l'UE. On verra dans ces pages comment la nouvelle répartition des tâches a introduit des mécanismes mettant en cause les conquêtes sociales à tous les niveaux, et en même temps remis en cause le fonctionnement de la démocratie directe. On verra comment le Conseil fédéral, en application des directives de l'UE s'obstine à vouloir privatiser Swisscom...

S'inspirant de la politique de l'UE, le Conseil fédéral a élaboré les articles constitutionnels sur la formation qui sont soumis au verdict du suffrage universel le 21 mai. A ce propos, il est nécessaire que le débat se poursuive. Mais peut-on ignorer que cet objet remet en cause le contrôle démocratique des parlements – cantonaux et fédéral – sur la formation, en instaurant la toute-puissance de l'exécutif ? Peut-on

ignorer qu'il ouvre la voie à la privatisation des écoles et à la création d'un « marché de la formation » ? Peut-on ignorer qu'il marginalise et affaiblit les diplômés en imposant au contraire la « formation tout au long de la vie » ? Peut-on ignorer que le contenu de cette politique est notamment de développer « l'employabilité » des travailleurs, leur flexibilité, leur rentabilité, tout en affaiblissant les qualifications ?

Le peuple va se prononcer, ne faut-il pas donner tous les éléments pour comprendre l'enjeu de la votation du 21 mai ? Les articles constitutionnels se situent dans la continuité du processus de Bologne, imposé de façon absolument antidémocratique par l'UE, et qui vise à adapter les universités aux besoins des capitalistes. Les organisations syndicales, qui organisent la mobilisation en défense des conditions de travail, en défense des statuts et garanties collectives, ne doivent-ils pas justement s'opposer à la modification constitutionnelle comme elles combattent les autres contre-réformes ? Le PSS ne doit-il pas lui aussi s'associer au combat pour la défense d'une formation de service public, gérée démocratiquement par les élus ?

Partout, la même question se pose : doit-on accepter les diktats de l'UE, ou doit-on œuvrer pour la préservation des conquêtes sociales et démocratiques, telles qu'elles ont été inscrites par les luttes de générations de militants, dans la législation de chaque pays ? Les mobilisations en France, en Italie, en Espagne, en Grande Bretagne sont toutes à leur façon une réponse à cette question. A l'Europe de Maastricht, il faut opposer le combat pour l'Union libre des peuples libres d'Europe, respectant la démocratie et la souveraineté des peuples, préservant le service public, et notamment la formation.

Contribution au débat

◆ Dans le cadre d'une assemblée du Parti socialiste genevois, le 27 mars dernier, un militant a présenté la contribution que nous reproduisons ci-dessous.¹

Le 21 mai 2006, nous aurons à nous prononcer sur l'«arrêté fédéral modifiant les articles de la Constitution sur la formation».

Depuis une quinzaine d'années, sous l'impulsion de l'Union européenne, la Suisse s'est engagée dans une refonte totale de ses hautes écoles. En 1993 déjà, le rapport du Conseil suisse de la Science «Grandes orientations pour le développement des universités suisses, horizon 2000» avait donné le ton. «Qualité, compétitivité, autonomie, répartition des tâches», tels étaient les maîtres mots qui devaient désormais gouverner le monde universitaire suisse. L'arrêté fédéral qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne de ce rapport ; il ne vise qu'à donner

tains aspects des systèmes éducatifs cantonaux à l'échelle nationale» (p. 5160), cela dans un climat de «concurrence internationale» (p. 5178).

Pour ce faire, l'arrêté:

1° crée un quasi-marché de l'éducation ou «espace suisse de la formation» incluant l'école obligatoire, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation continue. Au sein de cet espace, organismes publics et privés seront mis sur un strict pied d'égalité. L'arrêté en effet offre à la Confédération la possibilité de financer toute institution qu'elle jugera bon de reconnaître. Ce faisant, l'arrêté liquide la notion même d'instruction publique. Le rapport CSEC-N l'affirme d'ailleurs sans ambages: «La notion d'instruction publique doit être comprise au sens large; elle englobe tous les domaines et aspects de la formation en Suisse. Elle reflète une vision moderne de la

bordonner son financement à la mise en place de mesures de coopération. «Coopération»: c'est ce même argument que l'on a utilisé dans la réforme de l'enseignement supérieur en Wallonie en 1995-1996. Conséquence: avant la réforme, la Belgique francophone comptait 106 établissements d'enseignement supérieur ; après la réforme, il n'en

armes redoutables lorsqu'il s'agit de dévaloriser des diplômes (CFC, diplômes académiques, etc.). LLS et VAE ne sont en aucun cas l'assurance d'une formation continue, mais bien la manière avec laquelle le *Total Quality Management* incarne l'un de ses 14 préceptes: la «formation sur le tas».



Université de Genève, Uni Mail

Organismes publics et privés seront mis sur pied d'égalité. La Confédération aura la possibilité de financer des entreprises privées.

une base constitutionnelle à la réforme des universités actuellement en cours dans tous les pays d'Europe, réforme dite «de Bologne».

L'objectif à peine voilé de cet arrêté est de soumettre l'ensemble du système éducatif suisse aux besoins de l'économie. Le rapport de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (rapport CSEC-N) affirme en effet que ce projet constitutionnel doit avant tout «améliorer la compétitivité internationale du système de formation suisse, faciliter la mobilité intercantonale et internationale et harmoniser cer-

formation recouvrant, en fonction du niveau, diverses formes d'apprentissage, à l'intérieur ou non du système scolaire, mais aussi la coopération avec des organismes de formation privés (...)» (p. 5200).

2° instaure l'obligation d'adhérer à des Conventions intercantionales. Les cantons seront mis en demeure de coopérer et de se coordonner. Cette mesure, déjà prévue dans le projet RPT, a été étendue ici à l'ensemble du secteur de la formation. La Confédération pourra en outre imposer aux cantons réfractaires des règles contraignantes ; elle se réserve de plus le droit de su-

restait plus que 30.

3° érige en principes constitutionnels les notions extrêmement floues de «qualité» et de «perméabilité». Nulle part dans le projet, ces notions ne sont définies et le rapport CSEC-N n'en donne qu'une définition empirique. La notion de «qualité» est empruntée au *Total Quality Management* (TQM).

Partout où cette notion a été introduite, elle a abouti à la généralisation de la sous-traitance et à une détérioration sévère des conditions de travail. Quant à la notion de «perméabilité», elle oblige les «prestataires de formation» à décrocher entièrement les filières d'études: aucune formation ne doit aboutir à un cul-de-sac. Sont étroitement liés à cette notion, le *long-life studying* (autrement dit la formation tout au long de la vie) (LLS) et la *validation des acquis de l'expérience* (VAE),

4° impose, au besoin contre l'avis des cantons, une autonomie complète des hautes écoles. Charles Kleiber précise, dans une interview au journal *Le Temps* du 10 février 2006, la portée réelle de cette autonomie: «Les universités devront être accréditées et avoir une autonomie suffisante pour définir leur organisation interne, leurs stratégies nationale et internationale, la grille des salaires et la gestion du personnel, et, éventuellement, pour disposer de la propriété de leurs bâtiments». Autrement dit, l'arrêté permet constitutionnellement la liquidation du statut et la remise en cause de la grille salariale de tout le personnel des universités.

5° fixe de nouvelles règles en matière d'aides à la formation. Le rapport CSEC-N explique: «La disposition permet à la Confédération de définir des critères valables pour

Article constitutionnel sur l'éducation: discussion au sein du PS

Il faudrait «appliquer la stratégie de Lisbonne». Mais de quoi s'agit-il au juste?

toute la Suisse concernant l'octroi d'aides à la formation. La Confédération pourrait ainsi notamment établir un lien direct et contraignant entre les taxes d'études et les aides à la formation». (p. 5213). Soyons plus clairs: le critère déterminant pour l'obtention d'une aide à la formation ne sera plus le revenu de l'étudiant ou de ses parents, mais le niveau des taxes d'études.

6° livre les universités à toutes les convoitises des entreprises privées en inscrivant l'«innovation» dans la Constitution. Celle-ci devra permettre un «subventionnement de projets réalisés et financés conjointement par des hautes écoles et des entreprises (...) portant sur la création de sociétés de transfert technologique (spin-offs) ou la participation de PME suisses aux programmes de recherche européens (...)» (p. 5192). La collaboration universités-entreprises est, depuis de longues années, une réalité dans les universités américaines. L'Université de Berkeley, par exemple, a conclu en 1998 un accord avec l'entreprise suisse Novartis. Cet accord impliquait que la firme pharmaceutique verse 25 millions de dollars au département de microbiologie. En contrepartie, il autorisait le géant bâlois à s'approprier plus du tiers des découvertes générées par le département, ainsi que de négocier les brevets d'invention qui en découleraient. C'est cela qu'il faut entendre par «innovation»: le pillage des universités.

Pour toutes ces raisons, je propose que le Parti socialiste genevois se prononce résolument contre l'«arrêté fédéral modifiant les articles de la Constitution sur la formation». Il en va de l'avenir des universités démocratiques

Eric Perruchoud

1) Ce texte n'a pas été adopté par le PSG

◆ *La position du PSS a été discutée dans le cadre de l'AD du 4 mars. Elle a le mérite de la clarté quant aux sources de la politique du Conseil fédéral en matière de politique de formation ainsi que de ses conséquences, comme on le verra. La position qui a été ainsi définie par l'AD est d'autant plus incompréhensible de la part d'un parti qui se présente comme le parti de la défense des services publics. La discussion de l'AD ne résout pas la question. La discussion doit se poursuivre.*

**Rapport du PSS
Politique des hautes écoles du parti socialiste suisse: plus d'égalité des chances, plus d'efficacité**

« Ces dernières années, c'est



Lors du sommet de Lisbonne: photo de famille des chefs d'Etat et de gouvernement

surtout l'Union européenne qui a reconnu toute l'importance stratégique qu'il y a à disposer d'un secteur de formation coordonné au plan international dans l'optique d'un espace économique vivant (...). Dans la ligne des conclusions du Conseil de

l'Union européenne de Lisbonne (2000, sommet de l'emploi et de la formation, stratégie de Lisbonne), l'Europe s'efforce de parvenir à être dès 2010, à l'échelle du monde, l'espace économique le plus concurrentiel et le plus dynamique, fondé sur le savoir ». Il s'agit donc, pour les rédacteurs de ce rapport, d'adapter les structures suisses aux exigences formulées lors du sommet de Lisbonne en 2000. Mais sait-on au juste de quoi il s'agit ?

«Stratégie de Lisbonne»: mode d'emploi

La Commission européenne, dans un rapport publié en 2001¹, donne le contenu précis de la stratégie de Lisbonne. Il s'agit simplement d'impulser une rapide déréglementation des marchés, des assurances sociales, et de favoriser le financement privé de

breux obstacles découragent les individus d'entrer sur le marché du travail ou limitent leur mobilité, une fois qu'ils s'y trouvent.

– Réformes économiques. Les réformes économiques ont progressé, mais il convient d'intensifier les efforts en vue d'ouvrir davantage à la concurrence des secteurs clés de l'économie (télécommunications, énergie, transports, services postaux, marchés publics). Le marché intérieur des services n'est toujours pas achevé. Les aides d'État ponctuelles et sectorielles sont encore trop fréquentes. (...).

– Recherche et innovation dans la société de la connaissance. Les investissements des entreprises de l'Union européenne dans les nouvelles technologies et la recherche demeurent moins élevés que ceux consentis par leurs concurrents américains. (...).

– Cohésion sociale. La pauvreté et l'exclusion persistent au sein de l'Union européenne. Le phénomène est aggravé par d'importantes disparités régionales au niveau de l'emploi et du niveau de vie. Les systèmes de protection sociale doivent être modernisés et améliorés. Vu le vieillissement de la population, il convient de s'attacher dès maintenant à faire en sorte que les pensions soient garanties et viables à l'avenir et que les systèmes de santé soient en mesure de répondre à des besoins nouveaux en matière de soins ». Peut-on à la fois combattre les privatisations, défendre les assurances sociales et les services publics, et de l'autre côté, appuyer l'application de la dite « stratégie de Lisbonne » ? Non, évidemment. Il faut choisir !

Max Robert

1 Tirer le meilleur parti du potentiel de l'Union européenne: consolidation et extension de la stratégie de Lisbonne

Offensive contre la fonction publique cantonale

Projet de loi supprimant le statut des fonctionnaires genevois: inspiré de la politique de l'UE !

En Grande-Bretagne, une loi sur « l'autonomie des écoles publiques » vient d'être adoptée par la Chambre des Communes le 15 mars. Cette loi a été adoptée grâce au vote de 200 députés conservateurs. 52 députés du Labour Party ont voté contre, 25 n'ont pas pris part au vote.

Cette loi est une résultante du Livre blanc, paru en février 2005, rédigé par les experts de Bruxelles. Elle met les écoles en concurrence et les engage à chercher des soutiens privés, voire des mécènes. Les écoles auront ainsi leurs finances propres, leur profil pédagogique propre, détermineront les salaires des personnels et pourront faire appel à des financements privés provenant de trois sources : les grandes entreprises, les ONG et les Églises. La nouvelle loi donne l'autorisation aux entreprises, aux Églises et aux ONG de prendre la direction d'écoles primaires et secondaires ou d'en fonder.

Les établissements seront gérés par des conseils d'école, qui décideront de

caritatives ainsi que l'Église d'Angleterre se sont portés candidats.

Quel rapport avec le projet de loi sur le personnel de l'administration cantonale (PL9275) ?

À quoi ressemblerait l'école genevoise si le projet de loi sur le personnel de l'administration cantonale (PL9275) venait à être voté par la majorité de droite du Grand Conseil?

L'audit andersen

Pour s'en faire une idée, relisons certains extraits de l'audit, concernant l'enseignement, réalisé par le consultant Arthur Andersen (qui a fait faillite depuis...) dont il s'inspire largement.

« Les unités pédagogiques, administratives et financières sont des établissements scolaires autonomes sur le plan du choix des méthodes, des approches et des outils pédagogiques et didactiques. Ces établissements peuvent librement choisir et rémunérer les enseignants et ont la possibilité de se séparer de

la société (conseil d'administration, conseil de surveillance, conseil d'orientation) et dirigés par un directeur qui choisit ses collaborateurs et qui est évalué en fonction de ses prestations. » (Structure du département de l'instruction publique, rapport de l'audit global de l'État de Genève par Arthur Andersen, septembre 1996.)

Hymne au libéralisme

Bien que les syndicats aient dénoncé cet audit comme une machine à broyer le service public et permettre au « marché » de s'approprier des secteurs (tel l'enseignement) qui lui échappent encore, les

tions. La logique qui traverse ce texte est identique à l'idéologie du rapport Andersen, qui avec la clarté naïve qui l'animait proposait que « la logique du concept voudrait toutefois que le département sous-traite chaque fois que cela s'avère possible ». Ainsi les différents services de l'État « deviendraient, aux côtés d'autres entreprises publiques ou privées des prestataires de services (...) pour faire appel, lorsque cela est possible, à des prestataires de services indépendants avec lesquels des contrats de résultats garantiraient l'efficacité ». Fondamentalement ce projet de loi est une trans-

Les services de l'Etat deviendront, aux côtés d'autres entreprises publiques ou privées, des prestataires de services

Microsoft, candidat au rachat éventuel d'écoles en Grande Bretagne, en application de la loi sur l'autonomie des écoles

l'admission ou non des élèves, du recrutement du chef d'établissement et du personnel, des programmes enseignés, et gèreront le budget de l'établissement.

Les écoles actuelles, pour lesquelles les résultats scolaires seront jugés insuffisants, auront douze mois pour améliorer leurs résultats avant qu'elles ne fassent l'objet d'un appel d'offre pour un repreneur privé.

D'ores et déjà, Microsoft et la compagnie de comptabilité KPMG, deux organisations

ceux qui ne satisfont pas aux besoins et aux attentes des élèves. Ils reçoivent une subvention (enveloppe globale) basée sur leur efficacité et leurs succès et non pas sur le nombre des élèves inscrits. Les établissements décident des choix à faire pour atteindre le niveau de qualité, la quantité et la variété des prestations qui ont été contractuellement établies avec l'autorité. Ils sont orientés et déterminés par un groupe de responsables venant de tous les secteurs de

partis de droite (libéraux, radicaux, PDC, UDC), avec l'imagination qui les caractérise, sont revenus à la charge en puisant leurs « solutions » dans ce rapport. Transformé en « projet de loi » pour « moderniser à la mode helvétique » le statut de la fonction publique genevoise, il démolit pierre à pierre ce qui a été conquis de haute lutte par des générations de travailleurs. Toute la charpente de ce projet de loi est un hymne au « libéralisme » le plus sauvage: les « dispositions générales » renvoient systématiquement au Code des obligations (CO) pour tout ce qui relève des relations de travail, autrement dit, à une (quasi) absence de protections pour les travailleurs. La « politique du personnel », tout comme « les droits et les obligations résultant du contrat de travail », sont imprégnés de la même logique. Il faut liquider toutes les protections, toutes les garanties, toutes les réglementa-

position genevoise des directives de l'UE sur l'enseignement.

Des milliers de signatures contre la liquidation du statut

Sous l'impulsion du Cartel intersyndical de la fonction publique, quelque 15'000 signatures furent récoltées, voilà un an déjà, contre ce projet de loi. Le Parlement cantonal devrait en être saisi à très court terme. Nous y reviendrons.

Albert Anor

Pensez à visiter
notre site web

WWW.UCPO.CH

Offensive contre la fonction publique cantonale

Les 73 mesures du Conseil d'Etat

◆ *Le Conseil d'Etat a présenté jeudi 30 mars un premier plan de 73 mesures pour diminuer le déficit de 100 millions d'ici 2009. Un deuxième plan est attendu au mois de juin avec le budget 2007. Le Grand Conseil a bien accueilli le plan, même si le PSG, par exemple a émis des remarques. Le plan mentionne GE-Pilote et nous lançons un appel à la discussion sur cette question, car la politique budgétaire et le rôle du Parlement risquent de changer radicalement.*

Reprenons la question

Le déficit du budget de l'Etat de Genève est de l'ordre de 450 millions en moyenne ces dernières années. Or, avant tout il est nécessaire de comprendre d'où viennent les déficits. Les dépenses ont été contenues. Ce n'est pas l'augmentation des salaires de la fonction publique, car ils sont régulièrement bloqués. Il ne s'agit pas non plus d'augmentation des effectifs. A ce propos, il faut retenir que depuis 1990, les effectifs n'ont progressé que faiblement, l'augmentation est bien inférieure à l'augmentation de la population et si les tableaux comparatifs montrent une croissance, cela est dû principalement à la régularisation des employés, qui avaient été engagés souvent avec un contrat de travail précaire dans des places permanentes. Il y a même diminution d'effectifs, ce qui s'exprime dans certains secteurs, par l'augmentation du nombre d'élèves par enseignant, comme dans le primaire (plus 24%) ou le secondaire.

Non, le déficit provient de deux causes principalement. C'est d'abord la conséquence d'une politique de caisses vides, résultat qui se concrétise par l'initiative du Parti libéral, passée en votation, qui a enlevé plus de 400 mio par année. La diminution d'impôt n'a pas eu d'effet sur les basses et moyennes classes, mais sur les très hauts

salaires, comme l'a dénoncé justement le PSG, qui a lancé deux initiatives pour revenir sur cette diminution inique. En second lieu, c'est le poids du remboursement dans l'affaire de la Banque cantonale, avec 100 mio par année à rembourser. Résumons: déficit public créé, frein à l'endettement voté par la majorité bourgeoise du Grand Conseil en mai dernier et pour seule réponse actuellement: trouver des économies dans les services publics et le personnel. N'est-ce pas un processus « maastrichtien », processus mis en oeuvre partout dans l'Union européenne? Mis en oeuvre de plus en plus dans les cantons en Suisse, comme à Neuchâtel? Dans le plan de 73 mesures, l'ob-

jectif est de retrouver 100 mio d'économies par la diminution de 5% des charges de fonctionnement, dont le 60 % est constitué par les charges du personnel. En juin un deuxième plan de mesures sera présenté, dont on ne connaît pas les grandes lignes actuellement. Le personnel a beaucoup à craindre, car la diminution des postes ne fera que tendre la situation dans de nombreux secteurs qui sont déjà en sous-effectifs. Les syndicats en discuteront prochainement. Pour notre part, une mesure attire notre attention. Il est mentionné dans le texte du Conseil d'Etat: « En 2009 enfin, avec l'achèvement du projet GE-Pilote, notre canton entrera dans l'ère des budgets par prestations, fondés sur une compa-

bilité analytique. ». Attention, GE-Pilote est la matérialisation du New Public Management qui de fait a été repoussé à Genève. Le Cartel intersyndical a refusé de participer aux travaux, car il refuse le NPM. Nous lançons également un appel aux organisations ouvrières, aux militants: GE-Pilote ne remet-il pas en cause aussi le rôle du Parlement? N'est-ce pas un changement radical de l'organisation de la fonction publique? Nous lançons cette discussion et comme première contribution, nous présentons l'exemple de la France, qui pour la première fois de son histoire a mis en place un budget de ce type en 2006 et qui a évidemment inspiré GE-pilote. (Voir ci-dessous).

Luc Deley

FRANCE

Source d'inspiration de GE-Pilote

«Loi organique relative aux lois de finances»

La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, c'est-à-dire au budget de l'Etat, est en train de transformer en profondeur l'organisation de l'Etat. On devrait même parler de destruction de l'Etat républicain. Qu'on en juge.

L'application progressive de cette loi organique, prévue sur plusieurs années jusqu'en 2005, prévoit une « budgétisation par objectifs ». Tend alors à disparaître la notion d'emplois budgétaires, dont la répartition par ministère et le volume étaient votés jusqu'à présent chaque année par le Parlement: « Les gestionnaires sont libres de modifier la répartition des crédits d'un même programme à condition de ne pas dépasser le montant de ceux inscrits au titre des dépenses de personnels. Les crédits de personnels peuvent donc être utilisés pour abonder les autres titres, mais ne peuvent, en aucun cas, être majorés », explique le rapport, rendu le 10 juillet dernier, d'une mission d'information consensuelle de l'Assemblée nationale.

La logique de cette « fongibilité asymétrique » (les dépenses de personnels de l'Etat ne peuvent qu'être réduites par les « gestionnaires » locaux), c'est que peu importe que ces « objectifs » soient ou non remplis par des fonctionnaires d'Etat: cette loi organique, votée à l'unanimité (avec l'abstention bienveillante du PCF) sous le gouvernement de la « gauche plurielle », permet en effet la privatisation des prérogatives de l'Etat, comme le réclament l'Union européenne et le traité de Maastricht. Ce rapport ne s'en cache pas: « Dans un dispositif d'autorisation des dépenses globalisée, les opérateurs doivent pouvoir choisir l'utilisation de leurs personnels, en l'adaptant aux priorités locales. Cette adaptation suppose en effet une capacité d'arbitrage entre, par exemple, confier telle tâche à des agents publics ou l'externaliser (...). » « Externaliser », c'est-à-dire privatiser, « l'adaptation aux priorités locales », signifiant l'abandon de toutes règles nationales. C'est ce que le rapport appelle « mieux

prendre en compte la dimension territoriale », appelant à « un renforcement de l'autonomie des gestionnaires locaux ». C'est un moyen, également, de remettre en cause dès maintenant le statut national de la fonction publique, qui, assurant l'indépendance des fonctionnaires est une garantie d'égalité de traitement et de droit pour tous les citoyens.: « En introduisant la notion de métier, (la loi organique) devrait permettre de sortir d'une gestion exclusivement centrée sur le statut. La responsabilisation des acteurs devrait s'accompagner d'un assouplissement des règles de gestion du personnel et faire évoluer les modalités de rémunération ». Et ce rapport de préconiser « une politique de rémunération plus incitative, reposant davantage sur le mérite », « un changement des règles de promotion, de recrutement et de mutation des personnels, dans le sens d'une plus grande déconcentration ».

Source: Informations ouvrières N°622, 2004

Progression du PS lors des élections municipales

Les dernières élections municipales vaudoises ont donné une large majorité à la coalition Rose-Rouge-Verte dans la plupart des grandes villes du canton. Lausanne, Vevey, Montreux, Morges, Nyon et ce, malgré un taux d'abstention énorme avoisinant les 70 % pour certaines communes. Cette élection a été marquée par l'effondrement du Parti radical tenant des privatisations, de la destruction des statuts, des mesures d'ajus-

tement structurel importées directement de la politique de Bruxelles.

Après le refus des travailleurs de Suisse de privatiser l'électricité, le programme du Parti socialiste lausannois insiste sur le maintien dans les mains de l'Etat, de l'eau et de l'électricité. Nous avons également pu lire la volonté de préserver les conditions de travail et les communes comme élément essentiel de base pour la démocratie et le socialisme.

C'est en poursuivant et en développant cette politique que les travailleurs et leurs organisations, PSS et USS, pourront mettre un coup d'arrêt à la politique libérale de destruction industrielle et de privatisation des services publics.

Une question de taille

Les élections ont prouvé que, sur cette voie, les travailleurs sont prêts à soutenir le Parti socialiste. Reste une ques-

tion mais de taille : Une telle politique est-elle compatible avec les décisions de l'Assemblée des délégués du PSS qui entend faire de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne son cheval de bataille pour les prochaines élections fédérales?

Nous pensons qu'il faut sur ce terrain poursuivre la discussion, sans exclusion, en respectant les principes de la démocratie ouvrière.

Antonio H

DOCUMENT

Programme du Parti socialiste lausannois (extraits)

Lausanne, zone hors AGCS. Pour un contrôle public de l'énergie et de l'eau

Il faut lutter avec tous les moyens possibles contre une nouvelle libéralisation du secteur électrique qui serait particulièrement dommageable pour les consommateurs privés. En outre, la Ville doit faire tout son possible pour garantir un capital majoritairement public au sein de la Romande Énergie. L'eau et le gaz doivent également rester sous contrôle public, et Lausanne doit devenir une zone hors AGCS (Accord général sur le commerce des services).

Lutter contre le dumping salarial

Développer le travail de prévention de l'inspection du travail.

Cette tâche incombe d'abord à l'inspection communale du travail qui joue ici un rôle essentiel. Son action de lutte contre les conditions de travail précaires doit être renforcée, en particulier contre le dumping salarial. Le contrôle du respect des conditions de travail lors de soumissions publiques doit être poursuivi et systématisé dans tous les services. Il en va de même du contrôle des institutions subventionnées pour lesquelles la Ville a fixé en 2002 des conditions à respecter en matière de conditions de travail. Par ailleurs, le rôle en matière de

conseil et de prévention de l'inspection communale doit être intensifié, notamment auprès des employeurs.

La commune, cette base de la démocratie

Des politiciens ambitieux l'ont rayée de leur plan de carrière, tant elle est peu médiatique. La politique communale est, de ce fait, trop régulièrement sous-estimée et peu considérée. Pourtant, il s'agit à la fois du premier et du dernier maillon de la politique helvétique. Le dernier dans les reports de charges de la Confédération et du canton et le premier en terme de proximité avec les citoyennes et citoyens.

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:

Albert Anor
Christine Goll
Antonio Herranz

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31

info@ucpo.ch

www.ucpo.ch

La privatisation dresse contre elle la résistance de toute la population

◆ *Le 5 avril, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la participation de la Confédération. On se rappelle combien il entendait accélérer le processus de privatisation, de façon à obtenir un vote du parlement sur la question avant la pause estivale. Cette urgence reste extrêmement marquée dans le rythme que le Conseil fédéral entend imposer désormais: Examen du projet par la Commission des télécommunications du CN les 10 et 11 avril (soit 5 jours plus tard), puis discussion au sein du CN le 10 mai (un mois plus tard). La Commission du CE, quant à elle, doit être saisie le 20 mai, et le CE en plénum lors de la session d'été. Il se peut cependant que le calendrier projeté par le*

Conseil fédéral soit un tantinet blackboulé: il peut compter au parlement sur une confortable majorité favorable à son projet. Mais au sein de la population, cette politique ne passe pas. C'est ce qui explique que les membres de la Commission du CN, le 10 avril, ont refusé sèchement le projet du Conseil fédéral. La Commission des télécommunications du CN recommande en effet de refuser l'entrée en matière sur le projet du Conseil fédéral.

Les prises de position ci-dessous ne sont-elles pas, d'abord, l'expression d'un vaste rejet de toute la population?

La politique du Conseil fédéral ne passe pas. Revue de presse

«Succès pour le PS: pas d'entrée en matière sur la privatisation de Swisscom»

«**L**e problème, ce n'est pas que la Confédération soit l'actionnaire majoritaire de Swisscom. Non, le vrai problème, c'est que la majorité de droite du Conseil fédéral veut imposer à tout prix la privatisation de l'entreprise, quoi qu'il en coûte à Swisscom et à notre économie », déclare le conseiller national Werner Marti. Le PS se félicite de la décision de non-entrée en matière prise aujourd'hui par la Commission des télécommunications du Conseil national. Cette décision représente un important signal pour les débats parlementaires à venir. Sur le fond, il est évident que Swisscom une fois privatisée serait rapidement reprise par un groupe étranger. La Suisse perdrait alors le contrôle d'une infrastructure vitale pour son économie, et le service public ne serait plus garanti. Pour le PS, la situation reste on ne peut plus claire : seule la majorité de la Confédération et une stratégie active de la part du propriétaire de l'entreprise sont en mesure de garantir aussi bien l'indépendance de Swisscom que le service public dans l'ensemble du pays, à un

niveau de qualité élevé et à des prix transparents. C'est aussi à ces conditions que sont assurés le transfert de savoir et l'accès à la technologie la plus moderne pour tous et dans toutes les régions. Actuellement, la majorité bourgeoise du Conseil fédéral sous-estime grossièrement la valeur de Swisscom, celle de son infrastructure et l'importance de cette infrastructure pour l'économie suisse. Malgré une majorité de réponses négatives dans la consultation, le Conseil fédéral veut faire passer en force la privatisation, sans tenir compte des dégâts causés à Swisscom, qui appartient toujours au peuple, à l'économie et à la place technologique suisses et – last but not least – à sa propre crédibilité. (...) En fin de compte, si l'on ne veut pas brader Swisscom à l'étranger, c'est très simple : il ne faut pas la vendre du tout. Le PS continuera de combattre la privatisation au Parlement et – si le projet n'échoue pas déjà devant les Chambres fédérales – par le biais du lancement d'un référendum. »

Communiqué, 10 avril 06

«**P**ar 13 voix contre 11 et une abstention, la Commission des télécommunications du National (CTT) recommande au plénum, qui en découlera en mai, d'enterrer le projet, en refusant d'entrer en matière. Parmi les principales raisons qui ont conduit à cette décision, le président de la CTT, Franz Brun (PDC/LU) a cité des intérêts étatiques et financiers. « Les risques liés à la vente n'ont pas été suffisamment pris en compte par le Conseil fédéral. Les conflits d'intérêts de la Confédération en tant que propriétaire, client, régulateur, etc. ne sont pas inexorables. Et à ce titre, la régulation, en cas de privatisation, ne suffirait pas à garantir le service public ». Et sa collègue de parti Chiara Simoneschi-Cortesi d'enfoncer le clou : « (...) Il s'agit d'une entreprise saine et sociale, (...) Nous ne voudrions pas déclencher une vague de privatisations tous azimuts que le Conseil fédéral serait susceptible de provoquer si on lui donne raison sur Swisscom ». »

Le Temps, 11 avril 06

La droite divisée

Les élections fédérales de 2007

C'est la perspective des élections, donc la sanction prévisible d'une population excédée par la déréglementation et la politique de pillage organisées par le Conseil fédéral, qui pousse les partis – y compris les partis gouvernementaux – à la plus grande prudence sur cette question. Pour quelle raison le PDC prend-il position contre la privatisation ? L'évidence jaillit sous la plume d'un journaliste du *Temps* : « Le but est de ne pas figurer dans le camp des perdants si le peuple était appelé à se prononcer sur la vente début 2007 ». Le chef du groupe parlementaire, Urs Schwaller, atténue le propos, sans convaincre : « C'est plus qu'une affaire de stratégie. Il y a va de notre crédibilité. Il y a deux ans déjà, le PDC l'avait inscrit dans son programme : nous ne souhaitons pas de privatisations dans le domaine du service public ». (*Le Temps*, 7.04.06) Les radicaux, quant à eux, s'apprenent de toute évidence à assumer jusqu'au bout les conséquences de leur subordination totale à la politique de Bruxelles, et de poursuivre la débandade amorcée en 2003.

La Boillat vivra!

Une loi d'expropriation et de nationalisation doit être déposée de toute urgence

«**L**e cas de la Boillat n'est malheureusement pas un cas isolé. Par leur lutte, les «Boillat» déclarent mettre «un pied dans la porte». Ils veulent contribuer à faire éclater au grand jour les stratégies de démantèlement de l'industrie suisse. Notre pays doit se doter de toute urgence de garde-fous législatifs qui mettent fin à une hécatombe de places de travail qui sont le fruit du labeur de plusieurs générations et qui sont à l'origine de l'image de qualité qui a valu à notre pays sa renommée mondiale.»

Cette revendication des travailleurs et des travailleuses de la Boillat à Reconvilier, contenue dans le communiqué d'appel à la manifestation nationale du 8 avril à Berne, résume l'exigence qui s'est exprimée ce jour-là sur la Place fédérale. Entre 5000 et 7000 personnes se sont réunies pour dire: «Halte à l'hémorragie industrielle, la Boillat vivra!». Les orateurs s'en sont pris à l'inertie des

autorités fédérales et cantonales face à la destruction d'un fleuron industriel et ont appelé les politiques à prendre leurs responsabilités. «Il serait grand temps que l'on instaure et que l'on mette en place dans ce pays des lois qui interdisent, voire punissent certains personnages avides de gains à court terme, qui se permettent de faire tout et n'importe quoi sur notre territoire», a lancé Mario Grünenwald, président de la commission ouvrière de la Boillat.

Le coprésident d'Unia, Renzo Ambrosetti, a exigé «des autorités publiques, du Conseil fédéral et du Conseil exécutif bernois qu'ils s'engagent activement pour le maintien de l'usine de la Boillat», rappelant que «la politique n'a pas pour mission de protéger le capital et les actionnaires contre les salariés. Au contraire, nous l'invitons à veiller à ce que l'on continue à travailler et à produire en Suisse.»

Le maire de Reconvilier, le radi-

cal Flavio Torti, demandait «Pourquoi la Suisse se montre-t-elle incapable de prendre des mesures adéquates pour empêcher la destruction de son patrimoine industriel? Pourquoi la Suisse, qui s'est pourtant saignée pour soutenir ses secteurs économiques privilégiés, négligerait-elle autant son industrie?» Et d'en appeler lui aussi aux autorités fédérales pour la préservation des intérêts économiques, industriels et sociaux du pays.

Une loi doit être élaborée dans les plus brefs délais

Nicolas Wuillemin, président de la représentation des employés de la Boillat, a appelé à combattre avec la plus ferme volonté et la plus grande vigueur «les financiers de tous bords, qui veulent nous imposer une société basée uniquement sur l'argent facile, le profit exagéré et la rentabilité à outrance, au profit des seules actionnaires, par la destruction de pans en-

tiers de notre économie» et a invité «la classe politique et les syndicats enfin affranchis d'une paix du travail qui est de moins en moins respectée à s'engager sérieusement et rapidement afin de trouver des alternatives pour empêcher d'agir ce qu'il convient d'appeler des pilleurs d'entreprise. Une loi concernant des mesures d'expropriation doit être discutée et élaborée au Parlement dans les plus brefs délais.»

Face à ces exigences légitimes, comment se fait-il qu'une telle loi n'a pas encore été mise à l'ordre du jour du Parlement? Pourquoi ce qui a été possible à la fin du XIXe siècle, avec la loi sur le rachat des chemins de fer, garants à l'époque du développement économique et de l'industrialisation, ne le serait-il plus aujourd'hui pour sauver le patrimoine industriel du pays et les milliers de postes de travail qui en dépendent? Face aux magnats de la finance, le Parlement n'aurait-il plus le droit de légiférer?

Liberté économique...

Fin novembre 2005, après l'annonce par Swissmetal de la fermeture de la fonderie de Reconvilier, remettant en cause l'avenir du site au mépris des accords signés après la première grève de novembre 2004, le conseiller national socialiste Jean-Claude Rennwald déposait une interpellation au Parlement, demandant au conseiller fédéral Deiss de prendre ses responsabilités de ministre de l'économie. Le Conseil fédéral a répondu, le 17 mars 2006, qu'il «ne lui appartient pas de se prononcer sur la rentabilité de tel ou tel investissement de l'entreprise en se substituant à sa direction. La liberté économique constitue un autre fondement de notre système, que le Conseil fédéral entend respecter».

Est-ce à dire que la liberté économique est un principe sacré

et immuable? Certes, la Constitution fédérale garantit, à son article 27, la liberté économique. Elle dit aussi que, en matière de politique économique extérieure - rappelons que la Boillat travaille avec de nombreux clients hors de nos frontières et qu'elle produit par exemple la moitié des alliages servant à la fabrication des pointes de stylos dans le monde* - la Confédération peut, dans des cas particuliers, «prendre des mesures afin de protéger l'économie suisse. Elle peut, au besoin, déroger au principe de la liberté économique». La Constitution dit encore qu'il peut aussi être dérogé à ce principe dans le cas du soutien à des régions économiquement menacées.

Amender la loi sur l'expropriation?

On le sait, l'application de la

Constitution dépend des rapports de force en présence. C'est le cas par exemple de la garantie de propriété alors que cette même Constitution évoque la possibilité d'expropriations. Une loi sur l'expropriation existe en effet, mais elle est, pour l'heure, limitée à certains domaines.

Alors que le Parlement ne compte plus les lois discutées et votées en faveur des privatisations de certains secteurs économiques, n'est-il pas possible aujourd'hui de proposer une loi sur l'expropriation d'entreprises vouées à la mort par la simple volonté de quelques financiers, recherchant de juteux profits en détruisant des entreprises, laissant sur le carreau des centaines, des milliers de travailleurs?

Les parlementaires socialistes ne doivent-ils pas prendre le relais?

«Les Boillat» ont montré que leur combat ne se limitait pas à la sauvegarde de leur seule usine. Que c'était le combat de tous les travailleurs, du secteur privé comme du secteur public. «Les Boillat» ont pris leur responsabilité. Par leur lutte exemplaire, ils remettent l'homme et la femme au cœur de l'économie. N'est-il pas aujourd'hui de la responsabilité des parlementaires socialistes de prendre le relais et de déposer un projet de loi urgente pour l'expropriation et la nationalisation de la Boillat?

Correspondant

* Lettre ouverte de Maurice Burki, ingénieur de vente retraité de la Boillat. Disponible sous <http://jb.zone.ch/index.php?historique> (voir 12 avril 2006)

Christine Goll, députée PS et syndicaliste

La 5^{ème} révision de l'AI entraîne des réductions de rentes douloureuses et injustes



Que contient la 5^e révision AI ? Y a-t-il une péjoration pour les personnes bénéficiant de l'AI ?

L'assurance invalidité (AI) est plongée profondément dans les chiffres rouges. La raison principale en est que les moyens financiers nécessaires ne lui ont pas été donnés dans le passé. Aujourd'hui, les employés payent 7 pour mille de leur salaire pour l'AI. Les employeurs payent autant. Le taux de cotisation pour l'AI a été augmenté pour la dernière fois il y a plus de 10 ans : une hausse de 1,2 à 1,4% du salaire a eu lieu en 1995, mais le taux de cotisation pour l'assurance perte de gain (APG) a été abaissé de 2 pour mille en même temps. L'aide financière, apportée par 2 fois à l'AI par les caisses pleines de l'APG, n'a pas permis, comme prévu, d'éliminer le déficit structurel. Une stratégie durable pour le désendettement d'une des plus importantes œuvres sociales n'a jamais, jusqu'à maintenant, été présentée au Parlement. Jusqu'ici, les propositions de désendettement ont échoué face à l'hystérie d'économie des bourgeois. En effet, celui qui ne veut pas traiter les problèmes cherche des boucs émissaires et menace de baisser les prestations. Dans le pire des cas, on commence même une campagne de calomnies contre des personnes

handicapées. Les handicapés sont de plus en plus qualifiés de profiteurs sociaux. On leur impute qu'ils préfèrent encaisser des prestations sociales plutôt que travailler. Des couches entières de la population sont discréditées. C'est grave, car cela atteint la dignité humaine des personnes concernées. Cela fait partie aussi des recettes de politiciens néolibéraux pour démonter les acquis sociaux en Suisse.

La 5^{ème} révision de l'AI propose des baisses de prestation. De cette façon, on n'en épargne pas un franc, mais les frais seront simplement déplacés de la Confédération vers les cantons et les communes. Renvoyer de plus en plus les handicapés à l'aide sociale n'est pas seulement injuste, mais engendre finalement de nouveaux coûts. Un nouveau système d'intervention précoce doit contribuer à une (ré-)intégration plus rapide sur le marché de l'emploi. Mais la façon dont cela doit se

Chambres fédérales à ce sujet ?

Après les discussions au Conseil national, le projet présenté est un projet de réductions unilatérales qui entraîne des réductions de rentes douloureuses et injustes pour les personnes concernées. Une rhétorique insupportable sur les abus a dominé les débats. L'accès à une rente de l'assurance invalidité doit être rendu plus difficile, les conjoints ne reçoivent plus de rente complémentaire pour les soins prodigués, les rentes des handicapés de naissance ou jeunes ne seront plus adaptées. Le Conseil national a en outre décidé que les rentes AI versées à l'étranger - cela touche aussi beaucoup de Suisses - seront adaptées au pouvoir d'achat du pays concerné : une décision injuste, bureaucratique, insensée.

De plus, le PDC a ajouté à la loi un paragraphe permettant de «fouiner».

C'est tout le principe de l'intervention précoce et de l'intégration, qui devrait être introduit avec la 5^{ème} révision, qui est remis en question : les meilleurs programmes de rétablissement de l'aptitude au travail ne servent à rien si aucune place de travail n'est disponible. Il n'y a pas d'intégration sans place de travail.

Aucune décision n'a encore été prise pour un désendettement rapide et un financement supplémentaire durable de l'AI jusqu'à présent. Le pouvoir politique veut ainsi naturellement augmenter la pression pour supprimer d'autres prestations de l'AI.

Comment penses-tu qu'il sera possible de combattre cette attaque ?

L'UDC a lancé une campagne de provocation irresponsable contre les personnes ayant un handicap. Le débat conduit au Conseil national, avec les résultats actuels, provoque la diffamation collective des handicapés. Le projet de financement nécessaire pour l'AI est toutefois encore renvoyé aux calendriers grecques. Sous la pression de ce bourrage de crâne, le PRD et le PDC se sont retirés du consensus qui voulait que la 5^{ème} révision de l'AI soit liée au désendettement et à l'assainissement des finances, comme le Conseil fédéral le prévoyait aussi à l'origine. Le projet actuel est de nature à provoquer un référendum. La gauche, logiquement, a voté non en bloc. C'est à la majorité bourgeoise du Parlement de prouver qu'elle ne veut pas un raccourcissement unilatéral des rentes, mais un assainissement durable de cette œuvre sociale importante. Le peuple aura de toute manière le dernier mot. Au plus tard, il s'agira lors des élections fédérales de l'automne 2007, de changer les relations de majorité dans ce pays.

La question la plus importante n'a pas été discutée: quelles sont les causes de l'augmentation des cas d'invalidité ?

faire concrètement n'est pas encore tout à fait claire. Toutefois, il est prévisible qu'une fois de plus la bonne volonté ne suffit pas. Puisque l'«intégration» doit rester une mesure cosmétique n'engendrant aucun coût, il n'y aura aucune place de travail supplémentaire à disposition des handicapés. Sans garantie de l'emploi, respectivement sans une meilleure protection contre le licenciement, l'objectif de réintégration sur le marché de l'emploi reste un vœu pieux. Il faut enfin des dispositions juridiques qui engagent les employeurs! Mais cela n'a justement pas été proposé par le Conseil fédéral.

Où en sont les discussions aux

Mais la question la plus importante a été en fait consciemment évitée : quelles sont les causes de l'augmentation des cas d'invalidité chez la population laborieuse au cours des dernières années ? On cache le fait que la pression et, par conséquent, les problèmes psychiques ont augmenté significativement dans le monde du travail. Celui qui ne fournit pas une prestation optimale est renvoyé à l'AI. De moins en moins d'employeurs sont prêts à engager des personnes avec des handicaps. Les employeurs n'ont pas d'engagement et sont dégagés de leur responsabilité sociale. Toutes les propositions de la gauche pour promouvoir l'emploi des handicapés ont été rejetées.

**Propos recueillis par
Simone Girodo**

La RPT : vers la destruction de la nation

◆ *Le 28 novembre 2004, le peuple suisse acceptait la RPT à une large majorité. La campagne a été presque inexistante. Seules les associations regroupant les défenseurs des handicapés, appuyées par des députés du PS, ont tenté d'alerter l'opinion sur les importants coûts qui allaient s'abattre sur les cantons, puisque la Confédération se désengagerait en grande partie des institutions pour invalides. Pourtant, le Congrès du PS de Brigue, après des*

discours enflammés des députés Christine Goll et Michel Béguelin, décidait de rejeter le projet, suivant en cela le comité directeur, contre les sections de Berne et Soleure prenant prétexte que leurs cantons seraient momentanément bénéficiaires. Il faut aussi dire que le Conseil fédéral avait choisi la même date pour soumettre au vote le projet de loi sur la recherche sur les cellules souches qui accapara les pages et les ondes des médias pendant un mois...

Qu'est-ce que la RPT ?

La RPT (Arrêté fédéral concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons du 3 octobre 2003) se concrétise par l'introduction dans la Constitution fédérale (révisée 1999) de 27 articles dont les principaux détruisent la démocratie et le fédéralisme tels qu'ils étaient issus de la Constitution de 1848. L'introduction du nouvel article 5a', dont tous les autres articles dépendent, inverse le fonctionnement des institutions.

Rappelons que le principe de subsidiarité est un vieux principe théologique remontant à Saint-Thomas d'Aquin et remis à l'honneur par Léon XIII, le pape de la « doctrine sociale » de l'église. Ce principe est repris par la Communauté européenne qui en fait la base du traité de Maastricht (1992, art 3B). C'est le pilier du nouvel ordre mondial. Il est basé sur un principe de délégation descendant : on décide en haut de ce qu'on peut déléguer plus bas. C'est donc l'inverse du fédéralisme par lequel le peuple et les cantons confient à l'état central des tâches qu'ils estiment de compétence nationale, mouvement du bas vers le haut. La subsidiarité, c'est la négation de la démocratie. On s'achemine vers un autre système politique.

Sous la pression de l'UE, la Confédération, par la subsidiarité, se coule elle-même dans les institutions de Maastricht et renonce de fait

à sa souveraineté. Avec la RPT, elle se dote d'un outil redoutable qui va lui servir à démanteler l'ancien fédéralisme et les relations cantons-communes. C'est aussi le début d'un processus de « réforme » de l'état dans tous les cantons : la Confédération, respectant le pacte de stabilité de l'UE avec un critère de déficit beaucoup plus sévère, fixe les compétences qu'elle assume désormais en transférant toutes les autres tâches sur les cantons (art 43a). Les cantons, croulant sous l'ampleur des nouveaux

transferts, doivent, soit rejeter sur les communes les tâches qu'ils ne peuvent plus assumer, soit supprimer certaines tâches, soit recourir à la privatisation, soit trouver des partenariats avec d'autres cantons (art 48). Plusieurs cantons se sont en effet dotés de mesures de frein à l'endettement, copiées sur le pacte de stabilité de l'UE, ce qui les amène à faire des coupes drastiques dans leur budget aux dépens des fonctionnaires, de la santé, de l'école, de l'aide sociale. Sans compter la concurrence

fiscale exacerbée qu'ils se livrent entre eux. Pour aggraver encore le démantèlement des cantons, « la Confédération peut donner force obligatoire générale à des conventions intercantoniales » ou même obliger les cantons à des conventions dans des domaines précis.

1) L'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de subsidiarité.

Les conventions intercantoniales

Jusqu'à la réforme de la Constitution de 1999, les collaborations entre cantons étaient possibles, mais les accords politiques étaient interdits, le législateur respectant en cela un principe du fédéralisme et des vieilles alliances confédérales remontant au pacte de 1291! Mais, pour la Confédération, les alliances entre cantons n'ont plus lieu d'être un danger pour la nation, puisqu'il s'agit justement de détruire l'unité de la nation. Se pliant au nouvel ordre, la Confédération autorisera donc les conventions intercantoniales. Les cantons pourront « habiliter un organe intercantonal » qui deviendra de droit intercantonal, donc supérieur à celui des cantons. La Confédération crée de ce fait un quatrième niveau de

compétence, qui va créer son droit, sans passer pas les Chambres fédérales...et cela par le biais de conventions conclues entre exécutifs cantonaux que les parlements ne peuvent qu'accepter ou refuser en bloc...

L'art 48a renforce encore le processus, puisque la Confédération peut obliger les cantons à adhérer à des conventions intercantoniales dans 9 domaines qui ont des liens essentiels avec le service public et qui sont définis précisément : « a. exécution des peines et des mesures ; b. universités cantoniales ; c. hautes écoles spécialisées ; d. institutions culturelles d'importance supra-régionale ; e. gestion des déchets ; f. épuration des eaux usées ; g. transports en agglomération ;

h. médecine de pointe et cliniques spéciales ; i. institutions d'intégration et prise en charge des personnes handicapées. » Ces 9 domaines pourront être attribués à des organes (dont on ne connaît rien sur le mode de recrutement de leurs participants) qui pourront en disposer sans plus aucun contrôle démocratique... Il va sans dire que ce n'est pas un hasard si les domaines en question sont convoités par les entreprises privées. Ce n'est pas un hasard non plus si on laisse les exécutifs cantonaux libres de décider de ce dont ils veulent se décharger sur ces organes. Il faut recourir à tous les moyens pour éviter l'expression des droits démocratiques, pour tenter de briser les résistances des travailleurs.

RPT

« L'organe intercantonal » partie prenante du « Comité des régions de l'UE »

Il n'est pas exagéré de dire que cet « organe intercantonal » qui n'a plus de compte à rendre aux cantons puisqu'il leur est supérieur, ni à la Confédération puisqu'il est subsidiaire, s'inscrit pleinement dans le cadre de la régionalisation de l'UE et de son Comité des régions. « Le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales...il garantit que les autorités sont entendues dans le processus politique de l'UE... » (*Traité constitutionnel européen*, I-32, III-386). Les membres de ces autorités sont nommés par les gouvernements, mais agissent en toute indépendance politique. Ils ne sont soumis

qu'à la Commission européenne. Ce sont des organismes qui peuvent avoir accès aux fonds structurels européens : des dizaines voire des centaines de milliards d'euros qui sont versés aux régions et non pas aux états.

L'un des fonds structurels (Interreg) propose de « renforcer la cohésion économique et sociale de l'UE en promouvant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale » c'est-à-dire justement dans un cadre de dislocation des nations et de tous les acquis qui ont été arrachés par la lutte des classes et inscrits dans chacune des législations nationales.

Dans les pays voisins: des «réformes» du même ordre

En France, ce sont les lois de « décentralisation » qui visent à faire exploser tout ce qui constitue la République, ses communes, ses cantons, ses départements intimement liés à l'égalité en droits sur tout le territoire, aux services publics, à l'école de la République, aux systèmes de soins, aux statuts et au Code du travail...

En Italie, la régionalisation est plus avancée qu'ailleurs. Une première réforme de la Constitution, intégrant le principe de subsidiarité, et visant à faire éclater l'Italie en 20 petites Italies a été adoptée sous le gouvernement Prodi (1996-2001). Elle a transféré la ges-

tion des budgets nationaux aux Régions, leur imposant de gérer directement les dépenses de santé sans dépasser les budgets prévus en application du pacte de stabilité. Les Régions se sont trouvées contraintes de choisir : ou supprimer massivement les services et il y a eu des milliers et des milliers de fermeture de lits, la précarisation du travail, la fermeture de centaines d'hôpitaux dans tout le pays. Ou augmenter les impôts... Pour respecter le pacte de stabilité, la Sicile a dû mettre en vente ses hôpitaux. Les budgets des hôpitaux ne dé-

Suite du dossier en page 12

FRANCE

Un recul devant la mobilisation de millions de jeunes et de travailleurs

Démocratie politique et démocratie sociale

La crise ministérielle et politique soulève des questions plus importantes que ce qui en transparaît dans la presse. La crise, nous explique-t-on, met en cause les rivalités gouvernementales. En fait, ce que met en cause la crise qui secoue le pays, quoi que cherchent les uns ou les autres, ce sont les institutions de la Ve République. C'est la question centrale.

Ainsi, la crise révèle l'erreur fondamentale commise par tous ceux qui prétendent que la solution dépend du résultat des élections de 2007. En clair, tous ceux-là, de « gauche » ou de droite, se situent sur le terrain de la Constitution de la Ve République, dont chacun sait qu'elle n'a pas grand-chose à voir avec la démocratie. Sous cet angle, la crise ministérielle et politique révèle que la solution des questions aiguës qui ont vu

se dresser les jeunes et le peuple travailleur soulève avec acuité le lien entre la démocratie politique et la démocratie sociale.

Ceux qui, à « gauche » comme à droite, font référence aux élections de 2007, prétendent qu'elles pourraient régler les problèmes cruciaux qui assaillent toute la population laborieuse (1). Mais ces problèmes ont pour racine le mode de production capitaliste, qui ne peut survivre que par l'exploitation et la surexploitation, et qui entraîne l'humanité entière dans l'impasse.

Du côté des partis de droite, il est conforme aux intérêts dont ils ont la charge de s'inscrire dans les institutions réactionnaires de la Ve République, de les défendre. Mais comment comprendre que, du côté de la « gauche », la solution des problèmes soit également renvoyée à 2007 ? Pour

quoi cette commune référence, sinon que la « droite » et la « gauche » — et au-delà —, en s'arc-boutant sur 2007, cherchent à éviter de tirer la conclusion du 29 mai 2005, de la victoire du vote non à la Constitution européenne.

Le 29 mai, le peuple de France a clairement indiqué la voie pour surmonter la crise, arracher les revendications, pour défendre les acquis : la rupture avec l'Union européenne, institution antidémocratique s'il en est, laboratoire d'où est sorti le CPE, d'où sortent toutes les mesures contre la jeunesse et le peuple travailleur. La lutte de classe exige le front unique ouvrier sur les revendications.

C'est ainsi que le combat pour la démocratie politique s'inscrit dans le combat pour la démocratie sociale, axé sur la lutte pour l'unité pour les revendications.

Correspondant

Notes

(1) « Nos institutions sont dévoyées. Il faudra, l'an prochain, y remédier sans faux-semblants », a déclaré Henri Emmanuelli (10 avril), responsable PS. Pour son camarade François Hollande, « le mouvement anti-CPE est une chance de réunir la gauche en vue de l'élection présidentielle de 2007 » (8 avril). S'adressant aux « forces sociales et politiques », Marie-George Buffet déclarait : « Sera-t-il possible, en 2007, d'élire une politique qui change vraiment la vie ? » (26 mars). Nicolas Sarkozy lance de son côté : « Ce qui compte, dans une présidentielle, c'est de se préparer, être capable de porter une alternative crédible » (11 avril). Selon lui, les institutions de la Ve République, « globalement, marchent » (5 avril)...

Après les élections générales des 9 et 10 avril

La population veut chasser Berlusconi, mais elle ne fait pas confiance à Prodi

◆ *Les résultats électoraux ouvrent une grande crise politique dans le pays : d'un côté, il est indubitable que des millions de travailleurs, de jeunes, de retraités ont voté pour chasser Berlusconi et sa politique, une politique de destruction des conquêtes, des services publics, de l'unité de la République, de la démocratie elle-même. Forza Italia passe de 29 % en 2001 à 23 % aujourd'hui.*

Mais, de l'autre côté, on ne peut pas dire que Prodi ait vaincu, puisqu'une large couche de la population n'a pas voté pour la coalition de l'Unione. Aucun des deux partis ne peut vraiment se déclarer vainqueur. La crise qui s'ouvre n'est pas

seulement une crise politique, mais aussi une crise institutionnelle.

Après trois réformes électorales depuis 1992, faites pour « garantir la stabilité », et une « réforme » de la Constitution adoptée avec les mêmes objectifs, nous sommes donc au point où aucun gouvernement ne semble en mesure de gouverner.

D'où vient cette crise ?

Durant cette campagne électorale, nous sommes allés voir les travailleurs sur les marchés, devant les usines, devant les écoles. Qu'avons-nous constaté ? Un fait est évident : la désorientation et la recherche d'une explication au fait que tous, Prodi et Berlusconi, la droite et la « gauche », aient affirmé et mené, durant les douze dernières années, la même politique. En ef-

fet, nous avons assisté à une campagne faite d'insultes et de provocations. Mais, sur le fond, les programmes des deux partis sont pratiquement identiques. L'origine de cette identité entre Berlusconi et Prodi est à rechercher dans le fait que tous ont appliqué et se proposent d'appliquer la politique dictée par l'Union européenne. C'est la cause de la crise politique et institutionnelle que nous connaissons.

La crise ouverte pose des questions que personne ne peut éviter. Sans attendre, il faudra répondre aux jeunes qui posent la question : pourquoi ne pourrions-nous pas avoir droit à un vrai travail, avec un vrai salaire ? Il faudra répondre aux enseignants et aux parents : pourquoi la réforme Moratti ne devrait-elle pas être abrogée et pourquoi ne

seraient pas rétablis immédiatement les programmes nationaux égaux pour tous, la vraie garantie de l'égalité et de la laïcité de l'école ?

Il faudra répondre aux ouvriers qui interrogent : jusqu'où iront les délocalisations, les suppressions d'emplois ? Il faudra répondre aux retraités qui disent : j'ai versé des cotisations pendant toute ma vie. Pour quelle raison je ne pourrais pas avoir une retraite décente ? Rien ne justifie que le système des retraites soit détruit pour les profits des fonds de pension américains.

Une chose est certaine : les travailleurs ne sont pas responsables de la crise qui s'est ouverte. C'est l'Union européenne qui est responsable.

Il n'y a pas deux Italies, comme on cherche à le dire en ce moment. Nous sommes unis contre une même politique, qui vient de Bruxelles. Nous nous battons pour l'unité de la République et de nos droits, pour la défense des services publics et la démocratie. Pour cela, aujourd'hui, plus que jamais, pour ouvrir une perspective positive conforme à la démocratie, nous disons :

(...)— Arrêt de tous les licenciements et réintégration de tous les travailleurs à la caisse d'intégration !

— Retour de tous les fonds soustraits à la santé publique, réouverture des hôpitaux fermés, des lits supprimés !

— Abrogation de toutes les réformes des retraites Dini, Prodi et Berlusconi !

— Non aux privatisations !

Cela n'est possible qu'avec le rétablissement de la démocratie, c'est-à-dire en rompant avec les institutions de l'Union européenne. C'est pour cela que nous présentons notre liste à Turin, pour que la discussion puisse s'ouvrir, pour qu'ensemble nous trouvions une réponse aux problèmes que nous soulevons.

Lorenzo Valardo

Journal n°285, 14 avril 2006

La RPT: le dossier (suite de la page 11)

pendent plus des exigences médicales, mais de la nécessité de maintenir les coûts. Un référendum sur une deuxième « réforme » de la Constitution introduisant d'autres « réformes » doit avoir lieu ces prochaines semaines...

En Allemagne, le dossier de la « réforme » du fédéralisme a été ressorti début 2006. Les propositions pour rendre la République fédérale allemande eurocompatible sont :

- les universités et l'école sont transférés aux Länder ;
- les fonctionnaires jusqu'ici payés par l'état fédéral sont transférés aux Länder qui les payent et définissent leur temps de travail ;

- l'habitat social, jusqu'ici financé par la République fédérale, ne relève plus d'elle ; (c'est ce qui a permis

notamment à la ville de Dresde de vendre son parc HLM à des fonds de pensions américains !)

- Les Länder et les communes sont tenus de respecter le pacte de stabilité de l'UE ;

- Le respect de la loi de péréquation financière garantissant la solidarité entre Länder et le droit de chaque citoyen de bénéficier des mêmes droits sociaux sur tout le territoire de la République fédérale n'est plus obligatoire.

La commision européenne

Les points communs avec la RPT crèvent les yeux. L'origine de toutes ces pseudo-réformes est à chercher du côté de la Commission européenne et de ses institutions anti-démocratiques qui sont unique-

ment au service des marchés financiers. Les gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche, portent une très lourde responsabilité dans l'application toujours servile d'une politique qui ne cesse de nous dépouiller de nos droits, de toutes les conquêtes sociales acquises par la classe ouvrière dans le cadre de l'état bourgeois, et qui va jusqu'à détruire l'état bourgeois lui-même, issu du « printemps des peuples », vague des Révolutions de 1848.

C.1.

◆ Dans un prochain article, nous examinons d'autres aspects des conséquences de cette « réforme »